

Qu'est-ce que le 1% artistique ?	Depuis 1951, chaque construction publique consacre 1 % de son budget à la réalisation d'une œuvre d'Art pour le lieu même. Il peut s'agir d'une sculpture, d'un vitrail, d'une ferronnerie d'Art, d'une fresque, d'une photographie. Tout établissement construit depuis 1951 possède une œuvre de ce type.
Pourquoi participer?	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'œuvre étant partie intégrante de l'établissement, le dispositif est facile à mettre en place, accessible à tous, permettant de fédérer des projets transversaux. 2. Le dispositif permet de s'approprier le patrimoine culturel local immédiat dans le cadre du Parcours EAC des élèves 3. Le dispositif permet de partager et valoriser ce patrimoine et d'offrir une médiation en direction des familles, et plus largement du public des journées du patrimoine.
Comment savoir si l'établissement possède une œuvre?	En interrogeant le principal(e) en premier lieu. Si l'œuvre n'est pas repérée, ce qui arrive, le travail d'enquête avec vos élèves peut commencer, auprès du conseil départemental de votre département, ou des anciens chefs d'établissement.
Quel intérêt pour les élèves ?	En participant à cette action l'enseignant sensibilise les élèves à la notion de patrimoine local, en insistant sur la proximité et l'intérêt d'une production artistique familière. Les activités à mener peuvent être : <ul style="list-style-type: none"> - étudier une œuvre et/ou son auteur; - créer en se référant à l'œuvre ; - concevoir une médiation.
En EPI	Ce projet peut être un support à un travail interdisciplinaire .Si l'œuvre n'est pas connue, la préparation de la médiation peut donner lieu à une enquête, auprès de l'architecte du collège, qui souvent a participé au choix de l'artiste, auprès de l'artiste lui même, du conseil départemental... Cette enquête permet d'apprendre à mener une recherche sur internet, à préparer les entretiens avec les personnes contactées, la rédaction de courriers ou courriels...
Parcours Avenir	Les rencontres et enquêtes menées peuvent permettre aux élèves de découvrir des métiers liés à la création ou à la conservation du patrimoine.
En Arts Plastiques	Ce dispositif s'inscrit dans le PEAC, et peut donner lieu à des interprétations plastiques par les élèves, un travail sur la référence, la citation... la notion de commande publique peut être abordée.
En technologie	Etudier les matériaux et techniques, s'il y a lieu, utilisés. Réaliser numériquement un cartel, un flyer à distribuer à l'occasion des journées du patrimoine.
Pour la liaison 3^{ème} / seconde	Si le lycée de secteur possède une œuvre dans ses locaux, un projet commun, de présentation / médiation des œuvres peut être construit avec les élèves.
Pour la liaison CM2 / 6^{ème}	De la même façon les écoles possèdent bien souvent une œuvre du 1% artistique.
Quel calendrier ?	Les journées européennes du patrimoine sont toujours le 3^{ème} weekend end de septembre , donc en pleine rentrée ... L'inscription se fait mi-juin.
	Pour pouvoir mener ce projet à bien, il vaut mieux le préparer avec ses élèves au 3^{ème} trimestre N-1, ainsi l'inscription en juin n'est qu'une formalité, et la médiation de septembre est prête en juin...
Comment s'inscrire ?	<ol style="list-style-type: none"> 1 Le formulaire d'inscription arrive dans les établissements fin mai. 2 Il est à renvoyer après renseignement à daac@ac-orleans-tours.fr pour la date indiquée dessus

<p>En quoi consiste la médiation ?</p>	<p>1 Elle peut être réalisée par une classe, un groupe d'élèves, des enseignants et/ou des référents culture volontaires.</p> <p>2 Elle peut revêtir les formes les plus diverses (cartel, exposé, fiche technique, conférence-débat, reportage photographique, rencontre avec l'auteur et réalisation d'un flyer, enquête, micro expositions, réalisations des élèves mises en regard du 1 %, etc.)</p> <p>L'essentiel est de permettre aux élèves, à leurs parents, aux passants, d'identifier l'œuvre présente dans l'établissement.</p> <p>3 Si elle est à l'intérieur, une reproduction peut être produite, laquelle sera affichée avec le support de médiation pour les journées du patrimoine.</p>
<p>Quelle valorisation ?</p>	<p>Possibilité de contacter les journaux et les élus locaux, de valoriser le projet sur le site de l'établissement, ou sur le site académique après envoi, d'exposer en dehors de l'établissement suivant les opportunités locales...</p>
<p>Qui peut apporter une aide ?</p>	<p>Enseignants du 2d degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Daac (coordonnées en bas de page) en vous indiquant les enseignants missionnés pour votre département - la DRAC-Centre (consultation de l'extraction régionale de l'inventaire national) - Canopé